INFO PRESSE

⎯ 10.02.12



**professionnels des technologies numériques : un guide inédit pour evaluer et réduire l’empreinte carbone de votre organisation**

## L’univers des technologies numériques aurait une empreinte carbone équivalente à celle de l’aviation civile sur une année. Le CIGREF et l’ADEME se sont mobilisés pour aider les professionnels du secteur à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et publient aujourd’hui le guide « Bilan Gaz à effet de serre des Technologies Numériques ».

**Les technologies numériques, gisement d’économies d’énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Selon le rapport « Impacts of Information and Communication Technologies on Energy Efficiency», réalisé par BIOIS[[1]](#footnote-1) pour la Commission européenne en 2008, les Technologies de l’Information et de la Communication (ou TIC) contribuaient en 2005 à hauteur de 2% aux émissions européennes de gaz à effet de serre. L’une des conclusions du rapport explique que leur contribution pourrait atteindre à horizon 2020 près de 4% de ces émissions avec un scénario prospectif (« Business As Usual »[[2]](#footnote-2)), près de 3% avec un scénario économe (passage à des solutions économes).

Les acteurs des technologies numériques, qu’ils soient opérateurs de téléphonie, SSII, ou encore Directions de systèmes d’informations, sont tous les jours plus engagés dans une réduction de leur empreinte carbone : d’une part, **cela permet de réduire leur facture énergétique**, d’autre part, **cela améliore leur compétitivité** auprès de clients et partenaires, de plus en plus demandeurs de solutions performantes sur le plan environnemental.

Forts de ces constats, le CIGREF et l’ADEME ont mis en commun leurs expertises pour accompagner tous ces acteurs dans l’évaluation de la responsabilité des technologies numériques dans le bilan global des émissions de gaz à effet de serre (GES) d’une entreprise du secteur.

« *Le travail réalisé en collaboration avec des représentants d’entreprises utilisatrices et des fournisseurs de produits et services TNIC, permet pour la première fois de faire une évaluation exhaustive de l’empreinte carbone du secteur sur ses 3 SCOPE : en effet, elle ne se cantonne pas aux seules consommations d’électricité des équipements. Les actions de réductions des émissions peuvent se faire à toutes les étapes, tout au long de la chaîne de valeurs*» fait remarquer Romain POIVET, Ingénieur Bilans de Gaz à Effet de Serre à l’ADEME.

**Un guide partagé par l’ensemble de la communauté des technologies numériques**

L’ADEME et le CIGREF se sont associés à Greenit.fr, blog sur les technologies de l’information durables, et Zen’to, société de conseil en performance environnementale des systèmes d’informations, pour réaliser un guide inédit : **« Bilan Gaz à Effet de Serre des Technologies Numériques »**. Ce guide fournit en détails tous les outils et adopte pour la première fois une logique « cycle de vie », c’est-à-dire qu’elle prend en compte l’ensemble des émissions liées aux activités du secteur, notamment issues des postes de travail, des datacenters et des réseaux de télécom.

*« Le guide sectoriel, avec les facteurs d’émission, les fiches d’action et la démarche méthodologique qu’il propose, est une formidable opportunité de coopération entre la DSI et la Direction du Développement Durable de l’Entreprise »*, indique Thierry Rudowski, Président de Zen’to.

Il détaille également les méthodes de collecte des indicateurs, ainsi que les bonnes pratiques de réduction des émissions. Il est organisé en 6 parties :

* Méthode d’élaboration du guide et cadre de la réflexion ;
* Présentation synthétique du guide et mise en perspective des grands enjeux environnementaux liés aux Technologies Numériques ;
* Organisation d’un bilan GES ;
* Déclinaison par type d’activités : entreprise utilisatrice, fournisseur d’applications informatiques, opérateur de télécommunications ;
* Fiches pratiques permettant de réduire les émissions de GES liées aux Technologies Numériques ;
* Base de données de facteurs d’émissions CO2e spécifiques aux Technologies Numériques.

*« Ce partenariat avec l’ADEME a permis d’inscrire le CIGREF dans la continuité des travaux engagés, dès 2004, sur le développement durable et l’usage du numérique. Il s’agissait là d’aller un cran plus loin sur les aspects environnementaux, et de répondre à une demande forte des entreprises membres du CIGREF, et plus largement de l’ensemble des acteurs de l’écosystème numérique : disposer d’un guide méthodologique, partagé par l’ensemble des acteurs, permettant à une organisation (entreprise utilisatrice ou fournisseur) de mesurer l’empreinte carbone liée aux technologies numériques et à leurs usages, et de définir des plans de réduction. »* indique Pascal Buffard, Président du CIGREF.

Le guide est en téléchargement gratuit sur les sites de [l’ADEME](http://www.ademe.fr/internet/Flash/BILAN_GES_TNIC/index.html) et du [CIGREF](http://www.cigref.fr/cigref_accueil/).

***A propos du CIGREF***

Le CIGREF, Réseau de Grandes Entreprises, a été créé en 1970. Il regroupe 130 grandes entreprises et organismes français de tous les secteurs d’activités (banque, assurance, énergie, distribution, industrie, services, Ministères ...). Le CIGREF a pour mission de « promouvoir la culture numérique comme source d’innovation et de performance ». Le CIGREF est présidé depuis le 19 octobre 2011 par Pascal BUFFARD (Président d’AXA Group Solutions) ; Jean-François PEPIN en est le Délégué Général depuis juillet 2001. www.cigref.fr

***A propos de Zen’to***

Zen’to a été créée en 2009 par Laurent MOLINARI et Thierry RUDOWSKI pour accompagner les grandes organisations dans l’amélioration de la performance environnementale de leur Système d’Information. Elle édite également une plate-forme logicielle de pilotage des émissions CO2 pour la Supply Chain. Zen’to a co-fondé avec Greenvision et Greenit.fr l’AGIT (Alliance Green IT), première association professionnelle des acteurs du Green IT en France. <http://www.zento.fr> et [www.alliancegreenit.org](http://www.alliancegreenit.org)

L’ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L’ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr/)

1. Spécialiste des études et du conseil dans le domaine de l’information environnement et santé sur les produits. [↑](#footnote-ref-1)
2. Conserver les comportements et habitudes acquis à ce jour. [↑](#footnote-ref-2)